



FURY

TOUS RAMPANTS 400ml



- ✓ **Action rapide et foudroyante**
- ✓ **Efficacité longue durée***
- ✓ **Parfum citronnelle**



Insecticides

TOUS RAMPANTS 400ml

CARACTÉRISTIQUES

Fury Efficacité max, des solutions insecticides puissantes et techniques pour une action choc et durable.

- Formule spécialement étudiée pour éliminer rapidement et efficacement les insectes rampants (blattes, cafards, fourmis, araignées, puces, punaises).
- Action foudroyante, ultra rapide : agit en moins d'1 minute
- Parfum citronnelle.
- 2 en 1 : préventif et curatif

*Jusqu'à 4 semaines de protection pour les puces.

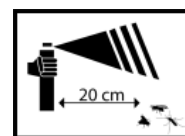
Composition chimique du produit actif :

- Tétraméthrine, n° CAS 7696-12-0, 0,122% (m/m).
- Cyperméthrine, n° CAS 52315-07-8, 0,25% (m/m).
- Type de préparation : générateur d'aérosols AE.
- Type de produit : 18 (insecticides).
- Numéro de lot : voir sur emballage.
- Date de péremption : 2 ans.
- Volume net à 20 °C : 400ml.

Cible	KT100	Mortalité 24H	Dist. max
Blattes (cafards)	20 sec	100%	50 cm
Fourmis	10 sec	100%	30 cm
Puces	20 sec	100%	50 cm
Araignées	1 min	100%	1 m
Punaises	15 sec	100%	30cm

MODE D'EMPLOI

- Bien agiter l'aérosol avant emploi.
- Pulvériser à environ 20 cm de la surface à traiter, des lieux de passage ou de résidence habituels des insectes.
- Appliquer par pulvérisation de 5 secondes par mètre linéaire.
- Quitter les lieux et aérer 10 à 20 minutes.



CONDITIONNEMENT

PRODUIT	CODE PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	CARTONS PAR PALETTE	NOMBRE DE COUCHES
Tous rampants 400ml	PV01370702	3172350137075	6	39	117	3

FURY

PROVEN ORAPI

679 av Docteur Julien Lefebvre
06270 Villeneuve-Loubet
www.proven.fr

N°Azur 0 810 400 402
PRIX APPEL LOCAL

V3 - 12/2018

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

PROVEN ORAPI ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. PROVEN ORAPI n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.